

32D12

LIGHTNING RIVER

Légende

Carte des titres miniers

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion  
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité  
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désarmement, R-Révoqué  
 P-En attente de renouvellement, U-Refusé

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité  
 N-Refus de renouveler, Z-Désarmement  
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

**Statut du site d'extraction:**  
 Cj-Ouvert sous conditions, Cj-Ouvert, Fj-Fermé, Nj-Non autorisé, Tj-En traitement

**Substance extraite:**  
 A-Angite, B-Sable de silice, C-Calcite, D-Pierre d'imprégnation, E-Mica de silice, G-Craie, H-Indonimé, I-Pierre concassée, J-Tourmaline, K-Argent, L-Or, M-Moraine, N-Terre noire, O-Opaline, P-Pierre concassée, Q-Quartz, R-Fluorure de fluorure, S-Sable, T-Toute, U-Aurifère, X-Calcite, Y-Fluorure de fluorure

**Contrainte majeure:**  
 Territoire réservé à l'État ou soustrait au jalonnement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi  
 Périmètre urbain  
 Territoire soustrait au jalonnement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel  
 Territoire où le droit de jalonnement et de désignation sur carte est temporairement suspendu  
 Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre  
 Territoire incompatible avec l'activité minière

**Contrainte mineure:**  
 Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti aux conditions et obligations déterminées par le ministre  
 Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

**Entente d'Eeyou Istchee Baie-James:**  
 Terres de catégorie II  
 Terres de catégorie III

**Entente Première Nation Abitibiwinini:**  
 Entente Pitagoran

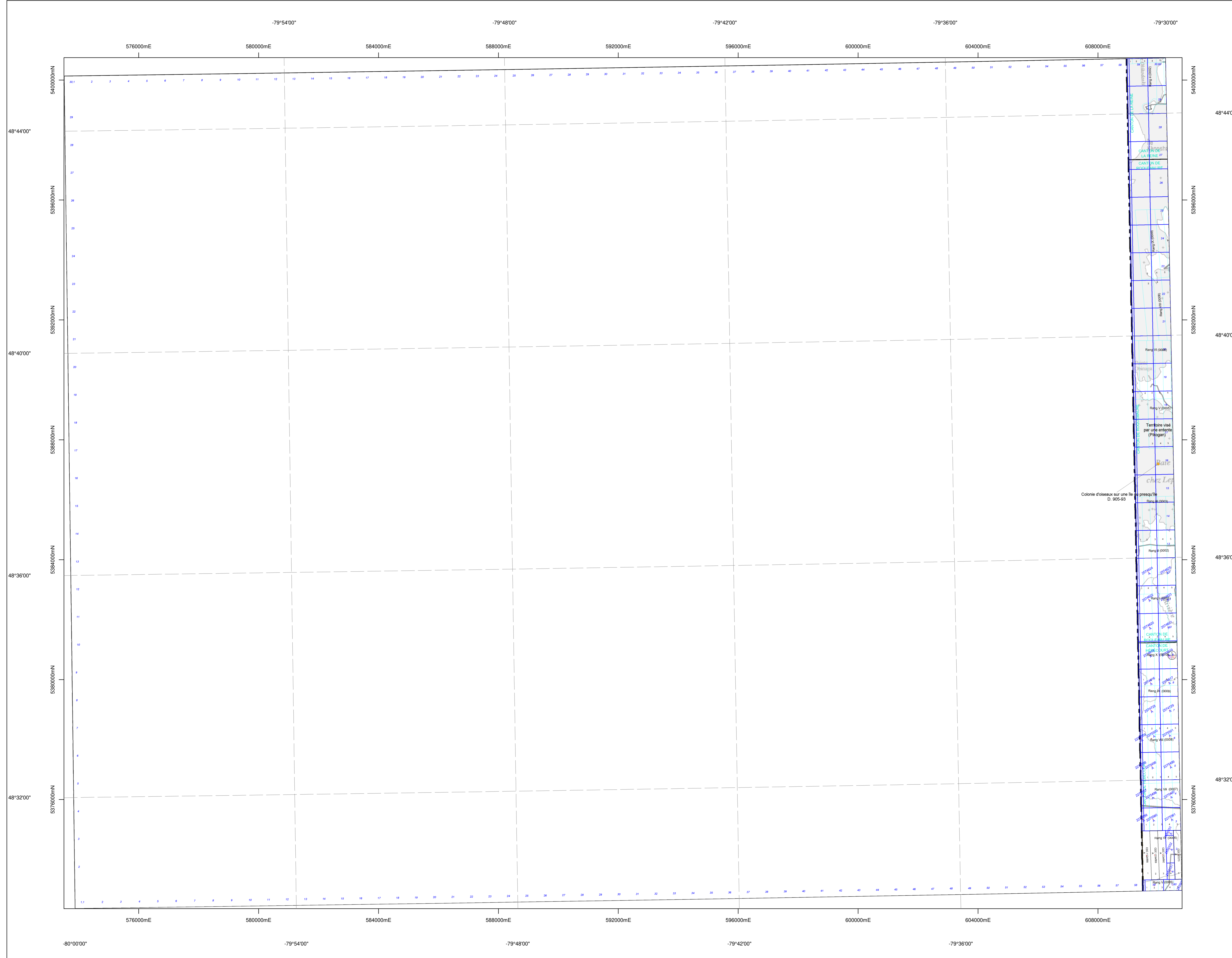
**Entente de principe d'ordre générale (EPOG):**  
 Nissinan de Besiamite, Essipk, Mashveleah, Nutsahkuan

**Frontières:**  
 Frontière internationale  
 Frontière interprovinciale  
 Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998 est de 12°30' avec une variation annuelle décroissante de 1"7  
 Système de référence géodésique North American 1983  
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)  
 ZONE 17  
 48°30'00" Coordonnée géographique  
 648000m E. Coordonnée UTM, Zone 17

**Echelle 1:50 000**  
 1000 0 1000 2000 3000  
 mètres

**AVIS IMPORTANT**  
 Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.



32D12

32D13 32D14  
 32D12 32D11  
 32D10 32D09

Révisé par la Direction générale de la gestion du milieu minier  
<https://gestm.mines.gouv.qc.ca>  
 La mise à jour de cette carte est disponible sur le site FTP de GÉSTM  
<http://gestm.mines.gouv.qc.ca/ftps.asp>

Énergie et Ressources  
 naturelles  
 Québec

Carte de titres miniers mise à jour le 2021-12-20